

Bureau du 2 octobre 2006

Décision n° B-2006-4640

objet : **Travaux de maintenance du réseau d'assainissement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de travaux de maintenance du réseau d'assainissement pour l'année 2007 avec reconduction expresse pour 2008, 2009 et 2010.

Pour l'année 2006, les marchés concernant les travaux cités en objet arriveront à terme le 31 décembre 2006 et ne seront pas reconduits en raison d'un déferé préfectoral. Le renouvellement de ces marchés pour 2007, avec reconduction expresse pour 2008, 2009 et 2010, concernera les prestations relatives aux interventions de petite importance sur les ouvrages d'assainissement telles que :

- les réparations ponctuelles,
- les changements, scellements ou les mises à la cote de tampons,
- les petits aménagements de réseaux consécutifs à des opérations de voirie, de démolition d'immeubles, etc.,
- les petits travaux de déviation et d'amélioration des réseaux, etc.

Les travaux feront l'objet de dix-neuf lots géographiques qui seront attribués à une entreprise seule ou à un groupement solidaire. Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse trois fois une année.

| Lots | Montant annuel minimum (€ HT) | Montant annuel maximum (€ HT) |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| lot n° 1 : Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin | 200 000 | 600 000 |
| lot n° 2 : Villeurbanne | 200 000 | 600 000 |
| lot n° 3 : Lyon 6° | 150 000 | 500 000 |
| lot n° 4 : Lyon 3° | 200 000 | 600 000 |
| lot n° 5 : Lyon 7° | 150 000 | 500 000 |
| lot n° 6 : Lyon 8° | 150 000 | 500 000 |
| lot n° 7° : Saint Fons, Vénissieux | 200 000 | 600 000 |
| lot n° 8° : Bron, Chassieu | 200 000 | 600 000 |
| lot n° 9 : Saint Priest | 150 000 | 500 000 |

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| lot n° 10 : Corbas, Feyzin, Mions, Solaize | 150 000 | 500 000 |
| lot n° 11 : Charly, Irigny, Saint Genis Laval et Vernaison, Givors, Grigny | 200 000 | 600 000 |
| lot n° 12 : La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon | 200 000 | 600 000 |
| lot n° 13 : Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune | 200 000 | 600 000 |
| lot n° 14 : Champagne au Mont d'Or, Lyon 5° et 9° | 200 000 | 600 000 |
| lot n° 15 : Dardilly, Ecully, Limonest, La Tour de Salvagny, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or | 200 000 | 600 000 |
| lot n° 16 : Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or | 150 000 | 500 000 |
| lot n° 17 : Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Rochetaillée sur Saône | 200 000 | 600 000 |
| lot n° 18 : Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village | 200 000 | 600 000 |
| lot n° 19 : Lyon 1er, 2°, 4° | 200 000 | 600 000 |

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

L'estimation globale de l'opération est de 43 200 000 € HT pour la durée totale du marché, reconductions comprises ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accepte le lancement de la consultation relative aux travaux de maintenance du réseau d'assainissement.

2° - Ces travaux seront traités par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 26, 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

3° - Les travaux de réfection de chaussée, les essais d'étanchéité, les inspections télévisées, les essais de compactage, les plans de récolement, la prestation du coordinateur sécurité seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau.

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

5° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,

- lot n° 2 : Villeurbanne, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,

- lot n° 3 : Lyon 6°, 150 000 € HT minimum et 500 000 € HT maximum par an,

- lot n° 4 : Lyon 3°, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,

- lot n° 5 : Lyon 7°, 150 000 € HT minimum et 500 000 € HT maximum par an,
- lot n° 6 : Lyon 8°, 150 000 € HT minimum et 500 000 € HT maximum par an,
- lot n° 7° : Saint Fons, Vénissieux, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,
- lot n° 8° : Bron, Chassieu, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,
- lot n° 9 : Saint Priest, 150 000 € HT minimum et 500 000 € HT maximum par an,
- lot n° 10 : Corbas, Feyzin, Mions, Solaize, 150 000 € HT minimum et 500 000 € HT maximum par an,
- lot n° 11 : Charly, Irigny, Saint Genis Laval et Vernaison, Givors, Grigny, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,
- lot n° 12 : La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,
- lot n° 13 : Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,
- lot n° 14 : Champagne au Mont d'Or, Lyon 5° et 9°, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,
- lot n° 15 : Dardilly, Ecully, Limonest, La Tour de Salvagny, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,
- lot n° 16 : Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, 150 000 € HT minimum et 500 000 € HT maximum par an,
- lot n° 17 : Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Rochetaillée sur Saône, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,
- lot n° 18 : Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an,
- lot n° 19 : Lyon 1er, 2°, 4°, 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum par an.

6° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercices 2007, 2008, 2009 et 2010 - comptes 238 510 et 238 550 - fonction 2 222 sur diverses opérations de la section d'investissement au titre des autorisations de programmes à individualiser.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,